

Comment faire une demande pour 3SquaresVT:



1. Soumettez une demande. Vous pouvez faire une demande trois façons différentes :

- Faites une demande en ligne à www.mybenefits.vt.gov
- Faites une demande en personne à votre bureau de district local et apportez votre documentation avec vous (trouvez votre bureau de district local en composant le 2-1-1)
- Remplissez une application papier (faites une copie pour vos dossiers) et envoyez-la à :

DCF/Economic Services Division
Application and Document Processing
280 State Drive, Waterbury, VT, 05671-1020

Pour obtenir une demande, visitez www.vermontfoodhelp.com ou composez le **1-800-479-6151**.

Pour un interprète linguistique, composez le 1-855-247-3092.

Pour obtenir de l'aide, appelez votre agence d'action communautaire locale ou composez le 2-1-1 pour obtenir de l'aide locale pour obtenir de l'aide pour les applications locales.

Si vous avez 60 ans ou plus, appelez la ligne d'assistance au 1-800-642-5119.

2. Entretien téléphonique avec un spécialiste des avantages 3SquaresVT

Après le traitement de votre demande, les Services économiques vous enverront une lettre par la poste vous demandant de les appeler pour une entrevue téléphonique. Vous n'avez pas besoin d'un rendez-vous pour appeler, et vous devez terminer l'entrevue dès que possible. Appelez votre entrevue du lundi au vendredi entre 8 h et 16 h au **1-877-403-7688**. Vous pouvez vous rendre à votre bureau de district local pour une entrevue en personne si vous préférez.

Ce qu'il faut avoir prêt pour votre interview 3SquaresVT:

Obligatoire:

- Preuve d'identité (numéro de sécurité sociale et identification personnelle)
- Preuve de revenu (par exemple : talons de paie, relevé signé de votre employeur, etc.)

Supplémentaire/facultatif (pour vous aider à obtenir le plus grand avantage):

- Frais médicaux si vous avez plus de 60 ans ou avez un handicap (par exemple : factures médicales, relevés de primes, reçus de pharmacie, kilométrage, etc.)
- Le tribunal a ordonné la pension alimentaire pour enfants versée (preuve de paiement et ordonnance du tribunal)

Oct 2023

Que se passe-t-il après avoir présenté une demande?



1. Traitement de votre demande

- Le traitement de votre demande peut prendre jusqu'à 30 jours pour les Services économiques. Pour vérifier l'état de votre demande, composez le **1-800-479-6151** (appuyez sur 1 dans le menu automatisé ou maintenez la ligne pour un agent) ou rendez-www.mybenefits.vt.gov (et cliquez sur « accéder à mes avantages »). Pour un interprète linguistique, composez le **1-855-247-3092**.
- Si vous êtes approuvé pour les prestations 3SquaresVT, vous recevrez une lettre par la poste vous indiquant combien votre prestation sera chaque mois et pour combien de temps vous êtes certifié (les ménages sont certifiés pour 12 ou 24 mois).

2. Recevoir des prestations

- Si tous les membres du ménage ont plus de 65 ans ou reçoivent des SSI, les prestations sont directement déposées sur leur compte bancaire le premier de chaque mois (toutefois, les prestations du premier mois seront sur une carte EBT).
- Tous les autres ménages recevront par la poste une carte EBT (Electronic Benefits Transfer).
- Une fois que vous avez configuré votre code PIN, vous êtes prêt à utiliser votre carte. Il est accepté à de nombreuses épiceries et les marchés fermiers du Vermont et est utilisé comme une carte de débit.
- Les prestations seront déposées sur votre carte le premier de chaque mois. Les prestations se retournent chaque mois.

3. Comment continuer à recevoir des prestations

- Au milieu de votre période de certification, vous recevrez un « rapport intérimaire ». Même si rien n'a changé, vous devez remplir, signer et retourner ce formulaire.
- Vous devez recertifier à la fin de votre période de certification (12 ou 24 mois) pour continuer à recevoir des prestations. Economic Services vous contactera lorsqu'il sera temps de recertifier. Vous pouvez recertifier en ligne, en personne à votre bureau de district local, ou par la poste.

4. Faire appel d'une décision

- Si vous n'êtes pas d'accord avec la décision que vous recevez, vous avez le droit d'interjeter appel. Appelez le Centre de services d'avantages sociaux pour enregistrer un appel au **1-800-479-6151**. Appelez Vermont Law Help pour obtenir de l'aide au **1-800-747-5022**.

Oct 2023